



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement  
et du développement durable*

Metz, le 28 novembre 2019

*Mission régionale d'autorité environnementale  
Grand Est*

*Nos références : 2019DKGE304*

*Affaire suivie par : Eric Vogein*

*Tél. : 03 72 40 84 30*

*[mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)*

*[P.J. : une décision](#)*

Monsieur le Président,

En application de l'article R. 104-8 du code de l'urbanisme, vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale, relative à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy (54). Il vous a été notifié la date du 30 septembre 2019 comme date de réception de votre dossier.

Je vous transmets sous ce pli une copie de la décision prise à la suite de cet examen. Elle vous dispense de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Je vous informe que cette décision est mise à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante: <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-et-autres-decisions-r84.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale  
d'autorité environnementale

Alby Schmitt

Métropole du Grand Nancy  
Monsieur le Président  
Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine  
22-24 Viaduc Kennedy CO n°80036  
54035 NANCY CEDEX  
[alexandre.bussutil@grandnancy.eu](mailto:alexandre.bussutil@grandnancy.eu)



Mission régionale d'autorité environnementale  
Grand Est